

2022

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS Bibliothèque municipale Françoise-Bédard



Rivière.
du·Loup 

Culture
et Communications
Québec 

*Entérinée par le Conseil municipal de la Ville de Rivière-du-Loup
le 23 mai 2017*

Sylvie Michaud

Bibliothécaire responsable

Ville de Rivière-du-Loup

09/05/2017

Mise à jour : Mars 2022

TABLE DES MATIÈRES

1. La Bibliothèque municipale Françoise-Bédard.....	2
1.1 Mission	2
1.2 Description.....	2
1.3 Objectifs.....	2
2. Politique de développement des collections.....	2
2.1 But.....	2
2.2 Objectifs.....	2
2.3 Respect de la liberté intellectuelle.....	2
2.4 Durée et révision de la politique.....	4
2.5 Caractéristiques de la population.....	4
2.6 Politique de sélection.....	5
2.6.1 Objectif.....	5
2.6.2 Principes de base.....	5
2.6.3 Critères de sélection.....	6
2.6.4 Critères généraux de sélection.....	6
2.6.5 Critères spécifiques de sélection.....	6
2.6.6 Types et catégories de documents acquis.....	9
2.6.7 Documents exclus.....	9
2.7 Politique d'acquisition.....	10
2.7.1 Objectif.....	10
2.7.2 Responsabilité.....	10
2.7.3 Modalités d'acquisition.....	10
2.7.4 Priorités de traitement.....	11
2.7.5 Achats pour d'autres services.....	11
2.7.6 Nombre d'exemplaires d'un document à acquérir.....	11
2.7.7 Répartition des acquisitions.....	11
2.7.8 Club Lions de Rivière-du-Loup.....	11
2.8 Politique d'élagage.....	11
2.8.1 Objectifs.....	11
2.8.2 Responsabilité.....	11
2.8.3 Fréquence d'évaluation des collections.....	12
2.8.4 Critères d'élagage.....	12
2.8.5 Documents protégés de l'élagage (conservation).....	12
2.8.6 Disposition des documents élagués.....	12
2.9 Politique de dons.....	12
2.9.1 Principes.....	12
ANNEXE 1 : LISTE DES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LA COLLECTION « LECTURES POUR TOUS ».....	14

1. La Bibliothèque municipale Françoise-Bédard

1.1 Mission

Au coeur des activités citoyennes et présente à toutes les étapes de leur vie, la Bibliothèque municipale Françoise-Bédard a pour mission de permettre à chaque membre de la communauté louperivoise d'accéder l'information, à l'alphabétisation, à l'éducation et à la culture.

1.2 Description

La Bibliothèque municipale Françoise-Bédard est la 2^e plus grande bibliothèque autonome du Bas-Saint-Laurent après celle de Rimouski. Il s'agit d'une bibliothèque publique relevant directement de la municipalité de Rivière-du-Loup. Elle fait partie du Service des Loisirs, culture et communautaire. Elle dessert une population de plus de 20,000 habitants.

1.3 Objectifs

- Faire de la Bibliothèque Françoise-Bédard un lieu incontournable pour tous les citoyens en quête d'information, de connaissances, et d'activités culturelles et sociales, bref une bibliothèque pour tous.
- Offrir des lieux confortables, accueillants permettant aux usagers de mener différentes activités sans que celles-ci interfèrent entre elles, bref une bibliothèque où l'on se sent comme chez soi.
- Offrir des services hors les murs afin de mieux les faire connaître et atteindre des publics moins mobiles, bref une bibliothèque qui rayonne.

2. Politique de développement des collections

2.1 But

Fournir un cadre de référence au personnel de la Bibliothèque et informer le public et les autorités administratives des principes en vigueur pour la sélection, l'acquisition et l'élagage des documents acquis par la Bibliothèque.

2.2 Objectifs

- Développer des collections attrayantes, équilibrées et qui répondent aux besoins exprimés ou non des usagers.
- Gérer efficacement les ressources humaines et financières allouées au développement des collections.

2.3 Respect de la liberté intellectuelle

La bibliothèque adhère au principe de liberté intellectuelle et s'appuie sur la motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques préparée et proposée par l'Association

des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), et appuyé par le Réseau BIBLIO du Québec (RBQ). Cette motion a été entérinée par le conseil municipal de la Ville de Rivière-du-Loup le 25 novembre 2024.

Attendu que le [Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique](#) stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

Attendu que la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

Attendu que la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

Attendu que la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

Attendu que la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen;

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

Attendu que le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

Attendu que plusieurs situations, partout à travers le monde, laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression;

Il est proposé qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la Ville de Rivière-du-Loup reconnaisse officiellement:

- a) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
- b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

2.4 Durée et révision de la politique

La politique de développement des collections est révisée tous les 5 ans.

2.5 Caractéristiques de la population

Les caractéristiques sociodémographiques de la population de Rivière-du-Loup sont les suivantes : (Source : *Profil statistique de la Ville de Rivière-du-Loup*, <https://www.villerdl.ca/fr/ville/decouvrir/portrait-et-statistiques> et Statistique Canada. 2021).

- La population de Rivière-du-Loup utilise majoritairement le français comme langue parlée à la maison (98,7%);
- Les 14 ans et moins représentent 13,7% de la population, celle en âge de travailler (15 à 64 ans) est de 58 % et les 65 ans et plus constituent 28,3 % de la population.
- L'âge moyen est de 46.7 ans;
- Le nombre de familles est de 5300.
- En 2021, 385 personnes immigrantes demeuraient sur le territoire de la ville;
- Le taux d'emploi est de 56,2 % tandis que le taux de chômage est de 7 %;
- Le revenu médian des Louperivois de 15 ans et plus est de 40 000 \$;
- 72,3% des 25 à 64 ans ont un certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires.

- Les caractéristiques des usagers de la Bibliothèque comparés à la population par groupe d'âge :

Classe d'âge	Population Ville (*)		Usagers en 2016 Bibliothèque	
0-14	2675	13.7 %	1617	23.1 %
15-24	2010	10.3 %	938	13.4 %
25-44	6415	22.6 %	2082	29.7 %
45-64	5710	29.3 %	1491	21.3 %
65+	4710	24.1 %	877	12.5 %
Hommes	9365		2617	
Femmes	10140		4387	
Total	19505		7004	

(*) Recensement de 2016

2.6 Politique de sélection

2.6.1 Objectif

L'objectif poursuivi par la politique de sélection est d'offrir aux citoyens la collection la plus diversifiée, complète et à jour possible, en mettant à leur disposition des documents aux qualités indéniables.

2.6.2 Principes de base

- La politique de sélection permet d'encadrer le choix des documents ;
- Le choix des documents s'effectue en fonction des besoins des usagers (actuels et potentiels), de la collection existante et des collections des autres bibliothèques disponibles par le PEB ;
- On tient compte du niveau de développement des collections mis en place par un sous-comité de la CREPUQ et adapté pour les bibliothèques publiques. Ce système d'indicateurs comprend 6 niveaux.
- La majorité de la collection de la bibliothèque se situe au niveau 2 (niveau de base d'information : documents d'introduction générale sur un sujet) et de niveau 3 (niveau d'étude non intensive : documents fondamentaux et de référence sur un sujet). Ces documents permettent de répondre aux besoins d'information générale et aux recherches de base des usagers.
- La collection « Notre patrimoine » se situe au niveau 4. On y retrouve des documents des niveaux précédents et des documents spécialisés permettant de répondre aux besoins spécifiques et aux recherches plus poussées des usagers.

- Cette collection contient des documents sur le patrimoine bâti de Rivière-du-Loup, sur la restauration patrimoniale et sur l'histoire de Rivière-du-Loup.
- La collection « Nos auteurs » se situe au niveau 5. Cette collection vise le traitement exhaustif de la littérature produite par les auteurs de ou originaires de Rivière-du-Loup. Inclut aussi les ouvrages écrits par les auteurs de la région soit de la MRC de Rivière-du-Loup, celle de Kamouraska, des Basques et du Témiscouata.
 - La sélection des documents est sous la responsabilité de la bibliothécaire responsable en collaboration avec le personnel en techniques de documentation.

2.6.3 Critères de sélection

Outre ces principes de base, la valeur intrinsèque du document est une condition nécessaire à la sélection de ce dernier. La valeur d'un document se traduit par plusieurs critères tels que l'autorité de l'auteur et de l'éditeur, l'exactitude de l'information, l'équilibre des points de vue, l'actualité, la profondeur, la pertinence, l'intérêt, la structure, le style, la présentation matérielle, la présence d'outils bibliographiques et le coût.

2.6.4 Critères généraux de sélection

- Le choix est orienté vers des ouvrages « grand public », plutôt que « spécialisés ».
- La langue privilégiée est la langue française.
- On privilégie les ouvrages édités au Québec.
- Les livres sont choisis pour tous les âges.
- Les sujets couverts sont les plus variés possibles.
- La littérature régionale fait l'objet d'un choix délibéré.
- On tient compte de la facture des livres; on privilégie les éditions originales plutôt que les livres de poche.
- Les horoscopes, ainsi que certains guides ou revues annuels sont exclus des commandes.
- On évite les ouvrages bâclés, publiés rapidement à la suite d'un événement spectaculaire ou de la disparition d'un personnage célèbre, à moins qu'un usager en fasse la demande.
- Les livres « gadgets » ou ceux où il y a des pages à découper ou des lignes à compléter ne sont pas retenus.
- La nouvelle édition d'un document de la bibliothèque sera acquise seulement si elle apporte une contribution significative par rapport à la précédente ou si l'ancienne édition est défraîchie.

2.6.5 Critères spécifiques de sélection

Monographies

- La sélection se fait principalement à partir des salles de montre des librairies, des sections littéraires de journaux, des magazines et sites Web littéraires et de la base de données ChoixMedia.
- De nouvelles éditions des guides de voyage des destinations les plus prisées sont systématiquement achetées tous les ans ; ceux des destinations moins populaires à tous les 2 ou 3 ans.
- On privilégie les documentaires sur la faune et la flore nord-américaine.
- On privilégie les livres de recettes ayant à la fois les mesures impériales et métriques.
- On acquiert les livres de collection **Biblio-Santé** en s'aidant des listes fournies par l'ABPQ (Association des bibliothèques publiques du Québec).
- On développe une collection de livres faciles à lire appelée « Lectures pour tous » destinés aux adultes en alphabétisation. La sélection est facilitée par les recommandations de l'organisme ABC des Portages, la Collection pour tous des Bibliothèques de Montréal et la recherche dans la littérature. Les critères de sélection de ces documents sont en [annexe](#).
- Les livres en grands caractères sont sélectionnés à l'aide des listes trimestrielles exclusives envoyées par Somabec et les représentants des Editions de la Loupe (anciennement Socadis). Nous demandons également à nos librairies locales de nous présenter toutes leurs nouveautés en grands caractères (Collection Focus de l'éditeur Guy St-Jean et Éditions Retrouvées).

Collections jeunesse

Secteur enfant

- Les collections de ce secteur sont destinées aux enfants de 0 à 12 ans.
- Ils couvrent différents niveaux de lecture : tout-petits, préscolaire, et scolaire.
- Ils se présentent sous les formats suivants : albums tout carton, albums, bandes dessinées, documentaires, romans.
- Les livres animés (pop-up) sont choisis pour le programme « Sortie de livres » (tente à lire) seulement.

Secteur ado

- Les collections de ce secteur sont destinées aux jeunes de 13 à 17 ans.
- Ils se présentent sous les formats suivants : documentaires, bandes dessinées, mangas et romans.

Collections audiovisuelles et numériques

DVD

On privilégie :

- les adaptations cinématographiques ;

- les films réalisés par des auteurs originaires de la région ;
- les films (de fiction ou documentaires) tournés dans la région ;
- les documentaires touchant à des questions de société ;
- les documentaires prestigieux ;
- les grands classiques québécois ;
- les films québécois en général;
- les films primés ;
- on évite les formats Blue-Ray ;
- la version en français doit être incluse sur le DVD (pas seulement les sous-titres en français) ;
- on évite, à moins qu'ils ne soient disponibles que par ce format, les « éditions spéciales » avec coffret, livret, etc. ;
- des DVD jeunesse sont également acquis ;
- La sélection est facilitée grâce à l'outil « Mediafilm » qui est le premier fournisseur de contenu cinématographique en français en Amérique du Nord.
<https://www.mediafilm.ca/> .

Livres audio

- La disponibilité des livres audio en format physique (mp3 ou cd) est de plus en plus rare.
- Il est envisagé de faire l'acquisition de livres audio numériques via la plateforme prenumerique.ca.
- On choisit les romans en priorité et dans le documentaire, les livres touchant la méditation et la relaxation.

CD

On privilégie :

- les productions québécoises ;
- les productions les plus populaires ;
- les CD de conteurs québécois ;
- des CD jeunesse sont aussi acquis.

Livres numériques

- Les romans québécois les plus populaires sont achetés en priorité.
- La très grande majorité des livres numériques que nous sélectionnons ont leur équivalent dans nos collections imprimées.
- Les livres numériques ne remplacent pas les livres imprimés, mais sont un ajout dans l'offre.

Périodiques

- La collection de revues et de journaux complète la collection générale de la bibliothèque, en particulier des documentaires en fournissant de l'information courante.

- À qualité égale, la préférence sera accordée aux périodiques québécois plutôt qu'étrangers.
- Les journaux et revues locaux sont systématiquement acquis et conservés.

Collection de référence

- La collection de référence est principalement constituée de dictionnaires, d'atlas et de livres rares ou onéreux.

2.6.6 Types et catégories de documents acquis

- Livres
 - Romans pour enfants, adolescents et adultes
 - Documentaires pour jeunes et adultes
 - Documentaires en grand format
 - Petite collection de romans anglais
 - Collection **Biblio-Santé** (documentaires surtout)
 - Ouvrages de référence pour jeunes, adolescents et adultes
 - Romans en grands caractères
 - Bandes dessinées pour jeunes et adultes
- Revues
 - Pour enfants, adolescents et adultes
- Documents audiovisuels
 - CD pour jeunes et adultes
 - DVD pour jeunes et adultes
 - Livres audio pour adultes
 - Cours de langues
- Documents numériques
 - Livres numériques
 - Revues et magazines
 - Bases de données
- Partitions musicales

2.6.7 Documents exclus

- Les horoscopes, ainsi que certains guides ou revues annuels.
- Les ouvrages bâclés, publiés rapidement à la suite d'un événement spectaculaire ou de la disparition d'un personnage célèbre, à moins qu'un usager en fasse la demande.
- Les livres « gadgets » ou ceux où il y a des pages à découper ou du coloriage.

- La nouvelle édition d'un document de la bibliothèque si celle-ci n'apporte pas une contribution significative par rapport à la précédente.
- Les documentaires sur la faune et la flore autre que nord-américaine
- Les guides pratiques hors-Québec donnant des informations non pertinentes pour le Québec (ex. listes d'adresses).
- Documents véhiculant un contenu raciste, vulgaire ou haineux, d'une violence extrême, pornographique ou proposant une propagande politique ou religieuse.

2.7 Politique d'acquisition

2.7.1 Objectif

La politique d'acquisition permet d'encadrer la façon dont la Bibliothèque obtient les documents et les modalités qu'elle doit suivre.

2.7.2 Responsabilité

L'acquisition des documents et la gestion du budget qui est alloué sont sous la responsabilité de la bibliothécaire responsable.

2.7.3 Modalités d'acquisition

Sources d'approvisionnement

Au Québec, selon les dispositions de la Loi sur le développement des entreprises dans le domaine du livre (L.R.Q., chap.D-8.1), les bibliothèques publiques doivent s'approvisionner auprès d'au moins trois librairies agréées de leur région administrative pour leurs achats de livres.

Afin de respecter cette Loi, la bibliothèque Françoise-Bédard acquiert la majorité de ses documents en faisant affaire avec trois librairies locales :

1. Pour les livres adultes ;
2. Pour les livres jeunesse (albums et romans), les bandes dessinées, les livres audio et les livres en grands caractères ;
3. Pour les livres numériques.

Pour les achats ponctuels de livres et les achats d'autres types de documents, elle s'approvisionne de la façon suivante :

1. Partitions musicales : Envois d'office provenant de *Chants de mon pays*
2. Livres en grands caractères : Somabec, Éditions de La Loupe, librairies locales
3. DVD¹ : Archambault
4. CD¹ : Archambault
5. Périodiques : Ebsco, Rabais Campus et SODEP
6. Ressources numériques : BiblioPresto

¹ Il n'y a plus de magasins locaux qui sont spécialisés dans la vente de ce type de documents

A quelques occasions, la Bibliothèque achète des livres à compte d'auteurs, mais seulement lorsque l'auteur est de la région et que son livre n'est pas distribué dans les librairies. Elle se procure également des ouvrages à caractère généalogique qu'elle prête ensuite à long terme à la Société d'histoire et de généalogie de la région de Rivière-du-Loup.

2.7.4 Priorités de traitement

Les suggestions d'achat sont traitées en priorité. En deuxième lieu, on traite les romans et biographies susceptibles d'être populaires. Dans les documentaires, on priorise le traitement des ouvrages qui deviennent vite périmés : par exemple, les guides de voyages ou les guides d'orientation scolaire ou de métier annuels.

2.7.5 Achats pour d'autres services

La bibliothèque acquiert certains ouvrages en généalogie et les prête à long terme à la Société d'histoire et de généalogie de Rivière-du-Loup.

2.7.6 Nombre d'exemplaires d'un document à acquérir

Après 4 réservations sur un titre, un nouvel exemplaire est acheté. La limite du nombre d'exemplaires est de 5.

2.7.7 Répartition des acquisitions

La Bibliothèque essaie de répartir ses acquisitions selon les meilleures pratiques. Ainsi, elle tend vers une proportion située entre 30 et 35% de sa collection pour ce qui est des romans adultes, alors que les documentaires représentent entre 35 et 40%. Quant aux documents pour les jeunes, ceux-ci devraient représenter entre 25 et 30%.

2.7.8 Club Lions de Rivière-du-Loup

Nous bénéficions d'une aide annuelle récurrente du Club Lions de Rivière-du-Loup pour l'acquisition des livres en grands caractères et les livres audio. Cependant, depuis le début de la pandémie de COVID-19, nous n'avons pas adressé de demandes au Club Lions, celui-ci ayant moins de sources de revenus.

2.8 Politique d'élagage

2.8.1 Objectifs

La politique d'élagage a pour objectif de rendre les actions d'élagage plus cohérentes, compréhensibles et acceptables pour les usagers. Le but de l'élagage est de garder les collections de la bibliothèque dynamiques, à jour et attrayantes pour les usagers. L'élagage permet également de sauver de l'espace, d'épargner du temps de classement au personnel et du temps de recherche pour les usagers.

2.8.2 Responsabilité

- L'élagage est sous la supervision de la bibliothécaire responsable. Des procédures précises reliées à cette activité impliquent cependant tout le personnel.

2.8.3 Fréquence d'évaluation des collections

- Tous les secteurs de la bibliothèque font l'objet d'un élagage annuel, sauf :
 - la collection de référence (aux 5 ans)
 - les grands formats (aux 5 ans)
 - la collection audiovisuelle (aux 2 ans)
 - les grands caractères (exceptionnellement)
- Pour les autres secteurs, l'élagage se fait de façon continue ;
- L'élagage se fait de façon systématique, sauf lorsque l'on fait face à :
 - des documents trop abîmés pour être réparés ou reliés ;
 - à des doublons de documents publiés avant les 2 dernières années précédentes à l'année en cours et qui ont perdu de la popularité ;
 - à des exemplaires remplacés par de nouvelles éditions.
- Pour les revues, la plupart sont conservées 1 an.
- La version papier des journaux est conservée pendant 2 semaines pour les quotidiens et 1 an pour les autres journaux.

2.8.4 Critères d'élagage

Outre les exemples donnés au point précédent, voici les facteurs tenus en compte pour l'élagage des livres adultes.

- Les documents qui ont été empruntés 2 fois et moins depuis plus de 5 ans;
- Les documents qui sont cotés 4 et moins selon l'indice de valeur de Choix-SDM;
- Les documentaires dont l'information est devenue obsolète.

2.8.5 Documents protégés de l'élagage (conservation)

- Les documents de la collection « Nos auteurs » et « Notre patrimoine »
- Les classiques de la littérature
- La collection La Pléiade

2.8.6 Disposition des documents élagués

- Les documents élagués sont mis en vente lors de la vente annuelle de livres qui se tient en octobre (sauf durant la pandémie);
- Les documents non vendus sont récupérés par des organismes tels que Cultures à Partager ou Livr'avenir.

2.9 Politique de dons

2.9.1 Principes

La bibliothèque accepte rarement les dons de livres, aussi bien à cause d'un manque d'espace que parce que nous faisons en sorte que nos budgets répondent aux besoins. Par contre, nous acceptons à l'occasion les livres pouvant convenir à l'alimentation de nos petites bibliothèques gratuites.

Nous fournissons aux personnes qui s'en informe, une liste d'endroits susceptibles de recevoir les dons. Nous spécifions que les personnes doivent appeler l'organisme avant afin de vérifier que celui-ci accepte toujours les dons de livres.

Il arrive que des livres soient déposés de manière anonyme dans la chute à livres. S'ils ne conviennent pas pour les petites bibliothèques, nous les mettons en boîte et les offrons lors de la vente de livres annuelle.

ANNEXE 1 : LISTE DES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LA COLLECTION « LECTURES POUR TOUS »

- Critères généraux :
 - Lisibilité :
 - Éviter le vocabulaire compliqué : préférer les mots courants, tout en restant dans le langage des adultes. Les mots moins courants doivent être compréhensibles dans le contexte.
 - Éviter les figures de style et le langage abstrait en général
 - Éviter les mots à double sens
 - Éviter d'avoir trop de ponctuation compliquée : les excès de virgules, points-virgules, parenthèses, points de suspension, etc.
 - Phrases courtes et simples
 - Si possible, privilégier également les paragraphes et chapitres courts
 - Texte aéré et espacé
 - Une taille de police qui n'est pas trop petite
 - Éviter les livres trop épais (pour ne pas décourager les lecteurs)
 - La présence d'images est un plus
 - Pertinence du thème pour les adultes

- Pour les documentaires :
 - Critères similaires, mais privilégier de nombreuses images
 - Texte réparti de façon à permettre la lecture « en diagonale » : petits paragraphes, légendes, encadrés, etc.

- Pour les bandes dessinées : critères similaires, mais en outre :
 - Éviter les bulles contenant beaucoup de texte
 - Privilégier un nombre moyen de bulles
 - Privilégier une police simple pour faciliter la lecture